



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU JEUDI 03 NOVEMBRE 2022**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 27 octobre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 14
Nombre de procuration : 0

Extrait n°BC-11-2022/241

Objet : Approbation du plan de financement relatif à la création d'une cellule intercommunale de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Thierry MARÉCHAL, Maurice BONTÉ, Annick COMIER, Chantal MAIGNAN, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON.
Arrivés en cours de séance : Sainte-Rose CAKIN, Félix ISMAIN.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian RAPHA, Jean-Baptiste ROTSEN, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Joseph PÉRASTE.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique ;

Vu l'extrait de délibération du Conseil Communautaire n° CC-01-2022-003 portant adoption du nouvel organigramme de CAP Nord Martinique ;

Vu le Pacte d'ambition pour l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), émanant du conseil de l'inclusion dans l'emploi ;

Considérant que depuis quelques années, le contexte économique tendu et la crise sanitaire sont venus dégrader la situation de l'emploi sur le Nord. Aujourd'hui, la stratégie d'intervention est limitée quantitativement et qualitativement par l'offre disponible sur le territoire ;

Considérant que l'insertion par l'Activité Économique (IAE) contribue activement à accompagner et à insérer les publics les plus éloignés de l'emploi du territoire en leur permettant de se remobiliser et de progresser vers l'employabilité ;

Considérant que CAP Nord Martinique souhaite accompagner la consolidation des structures de l'insertion et poursuivre le développement de l'IAE sur son territoire. C'est dans ce cadre qu'il a été confié, à un prestataire « Terre d'avance », une mission « Diagnostic des SIAE et co-construction d'un plan d'actions et de soutien aux acteurs de l'IAE ». Une démarche qui s'inscrit pleinement, au niveau national, dans le « pacte ambition pour l'IAE émanant du conseil de l'inclusion dans l'emploi, rapport qui préconise des mesures résolues de soutien à l'insertion par l'activité économique dans les territoires ;

Considérant que fort de ce constat partagé, la DEETS (Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) propose d'apporter une contribution exceptionnelle de 40 000 € pour renforcer l'offre d'insertion sur le territoire Nord par la mise en place d'une cellule locale, ci-après dénommée Cellule Intercommunale IAE (C2IAE), dédiée au territoire de CAP Nord Martinique et qui se veut être une réponse aux besoins mis en évidence par le diagnostic territorial ;

Considérant que ce format de mise en place d'une cellule intercommunale est dupliqué sur l'ensemble du territoire au travers des trois EPCI, CAP Nord Martinique, l'Espace Sud et la CACEM ;

Considérant que la convention a pour objet de préciser les conditions de mise en place de la cellule Intercommunale IAE (C2IAE) ainsi que les obligations de chacune des parties.

Cette cellule sera positionnée au sein du service développement de l'IAE et de l'ESS relevant de la Direction du Développement Social de l'Emploi et de l'Insertion de CAP Nord Martinique ;

Considérant que cette convention prévoit l'embauche d'un chargé de mission à temps plein dont les missions au-delà du plan de soutien des structures de l'IAE, s'articulent autour de cinq axes :

- Veille et observation des opportunités de développement de l'offre d'insertion ;
- Émergence de projets et soutien des porteurs ;
- Accompagnement et consolidation des SIAE ;
- Appui technique et opérationnel pour une mise en œuvre de la clause en lien étroit avec les facilitateurs ;
- Mobilisation des moyens dédiés auprès des différents acteurs et partenaires ;
- Promotion, animation de la politique et partage d'expertises.

Considérant que la convention est conclue pour une durée de 9 mois, renouvelable pour une durée d'un an sous réserve de l'enveloppe financière ;

Considérant que ce projet est réalisé en partenariat entre CAP Nord Martinique (Direction du développement social, de l'emploi et de l'insertion) et la DEETS ;

Considérant que la demande de financement concerne la mise en œuvre opérationnelle de la cellule intercommunale IAE par le recrutement d'un chargé de mission ;

Considérant le plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Montants
DEETS	40 000 €
CAP Nord Martinique	20 000 €

Considérant que la dépense prévisionnelle d'un montant total de 60 000 € a été validée par les Élus à l'occasion de la présentation du budget en Commission le 18 janvier 2022 ;

Considérant que le besoin avait déjà été identifié lors de l'adoption du nouvel organigramme de CAP Nord et de la création d'un poste de catégorie A par le Conseil Communautaire, le 20 janvier 2022 ;

Considérant l'avis favorable des membres de la Commission mixte subvention-finances réunis le 05 octobre 2022 sur la participation financière de CAP Nord Martinique sur le budget 2023 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Extrait n°BC-11-2022/241

DÉCIDE**Article 1 :**

De valider la participation financière de CAP Nord Martinique pour la mise en œuvre opérationnelle de la cellule intercommunale IAE sur le budget 2023 conformément au plan de financement qui suit :

Financeurs	Montants
DEETS	40 000 €
CAP Nord Martinique	20 000 €

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 27 DEC. 2022

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

